

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	31 (1902)
<b>Heft:</b>	10
<b>Artikel:</b>	L'instruction publique au temps de la Rome des papes [suite]
<b>Autor:</b>	Singy, E.F.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1041153">https://doi.org/10.5169/seals-1041153</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

C'est le moment ici d'agiter cette question : *Faut-il que la prose l'emporte sur la poésie?* Le programme de nos livres de lecture nous fournit les éléments de la réponse : il est très sobre en morceaux de poésie. Sans doute, il n'y a aucune raison d'exclure l'une ou l'autre. Mais, nous ne voyons aucun inconvénient à donner à la poésie une part prédominante. D'abord, les vers sont, pour les enfants, plus faciles à retenir que la prose : ils ont un rythme, une cadence, une harmonie, une *musique* qui frappe même les moins bien doués. Puis, au point de vue éducatif, nous les croyons supérieurs à la prose : les poètes, dans un langage divin, ont traduit d'une façon éminente les nobles sentiments, les grandes idées morales ; ils sont les apôtres de l'idéal, et nous ne mettrons jamais trop d'idéal dans l'âme de nos enfants.

(*A suivre.*)

\*\*\*

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE AU TEMPS DE LA ROME DES PAPES

Le *Bulletin-Ecole* signale, dans sa livraison du 15 avril écoulé, un article publié par M. G. Aubort, dans l'*Educateur de Lausanne*. Ce morceau fantastique d'histoire de la pédagogie a provoqué une critique sommaire et de légitimes observations formulées par la Rédaction de notre Revue.

Nous avons été tenté par l'étude du même sujet qui, nous en sommes assuré, a quelque intérêt pour les lecteurs du *Bulletin*. Nous ne prétendons pas épouser cette question et encore moins entamer une discussion : *la vérité se suffit à elle-même*

Nous parlerons d'abord de l'enseignement primaire et professionnel.

Il y a un siècle et demi, le savant Benoit XIV († 1758) disait dans la Bulle d'approbation des Frères de l'abbé de la Salle : « *Ignorantia, omnium origo malorum, præsertim in iis, qui fabrili operæ dediti sunt.* L'ignorance est la source de tous les maux, surtout parmi les ouvriers. »

Nous osons affirmer qu'il est peu de villes dans le monde qui s'imposaient autant de sacrifices que la ville des Papes pour instruire et moraliser le peuple.

D'après une statistique dressée en 1841, Rome possédait déjà 27 établissements et 387 écoles pour l'instruction de la classe inférieure. De ces écoles, 180 étaient destinées aux petits enfants des deux sexes, 94 uniquement aux garçons et 113 aux filles.

Le nombre total des élèves qui fréquentaient les écoles élémentaires s'élevait alors à 14,157. Les écoles gratuites procurent l'instruction à 7,579 enfants ; celles où l'on payait une faible rétribution étaient suivies par 2,788 élèves.

Des 387 écoles dont nous avons parlé plus haut, 26 étaient tenues par des communautés religieuses d'hommes et 23 par

des communautés religieuses de femmes. Les autres, au nombre de 338, étaient dirigées par des *séculiers*.

Nous devons ajouter que 2,213 enfants des deux sexes recevaient encore l'instruction dans des hôpitaux et des conservatoires.

Dans la période de 1866 à 1870, principalement en l'année 1868, les nombreux établissements qui distribuent l'enseignement primaire et professionnel entrent dans la classification suivante :

1<sup>o</sup> Salles d'asile, écoles gardiennes et jardins pour l'enfance.

2<sup>o</sup> Ecoles de garçons : a) Ecoles « régionales » ; b) Ecoles paroissiales ; c) Ecoles congréganistes.

3<sup>o</sup> Ecoles de filles : a) Ecoles « régionales » ; b) Ecoles paroissiales ; c) Ecoles pontificales ; d) Ecoles congréganistes ; e) Ecoles gratuites annexées aux monastères ; f) Pensionnats annexés aux monastères.

4<sup>o</sup> Conservatoires.

5<sup>o</sup> Orphelinats et Refuges d'enfants trouvés.

6<sup>o</sup> Hospices-Hôpitaux.

7<sup>o</sup> Maisons de correction pour les mineurs.

8<sup>o</sup> Institut agricole.

9<sup>o</sup> Académie de Saint-Luc (Technicum).

10<sup>o</sup> Ecoles *gardiennes*, salles d'asile.

Neuf établissements de ce genre, destinés aux filles, sont dirigés par des religieuses.

Les *Filles de la Charité* possèdent les suivants :

Un dans le Conservatoire Torlonia au Janicule ; deux dans le groupe scolaire Patrizi ; un 4<sup>e</sup> près de Saint-Nicolas de Tolentin ; un 5<sup>e</sup> à Saint-Jean des Florentins ; un autre dans le groupe scolaire fondé par le prince de Sarsina au Borgo Sainte-Agathe ; un 7<sup>e</sup> dans le Conservatoire des *Zoccolette* — ce dernier reçoit les enfants des deux sexes.

Les *Sœurs de la Providence* acceptent les filles de la bourgeoisie dans leur maison au palais Giustiniani.

Les *Filles de la Croix de Saint-André* sont à la tête d'un asile très spacieux, gratuit, et très fréquenté.

Plusieurs années après l'ouverture des écoles gardiennes spéciales — car il y avait aussi des écoles gardiennes annexées aux écoles primaires et confondues pour ainsi dire avec elles — établies pour les filles, une Société de bienfaisance s'est fondée, en 1847, avec l'approbation et les encouragements de Pie IX, afin de créer des asiles similaires indépendants pour les garçons-*bambini*.

Au nombre de trois et placés sous la protection des saints Innocents, martyrs, ils furent attribués aux quartiers habités par la population pauvre, c'est-à-dire aux *Monti*, à la *Regola* et au *Trastevere*.

Chaque asile abritait environ 120 *bambini* confiés à une directrice *laïque*, aidée de trois maitresses ; deux bonnes devaient, en outre, s'occuper de la cuisine et de l'intérieur.

L'organisation et le fonctionnement sont identiques dans les asiles des *bambini* et des *bambine*.

Les salles sont spacieuses, bien éclairées et bien aérées ; elles ont pour annexes un jardin ou une cour réservés aux récréations et à la gymnastique. Le Crucifix et de rares tableaux constituent la décoration des parois de ces vastes pièces.

Voici le programme de ces écoles gardiennes : Etude du catéchisme ; étude des lettres et du syllabaire combinée avec l'acquisition, au moyen de planches, de quelques notions sur les plantes et les animaux les plus communs ; calcul par l'usage d'un instrument portant de petites boules ; dessin linéaire et libre (*usando di maniere piane et familiari*) des principales figures géométriques ; petits travaux manuels domestiques proportionnés à l'âge des enfants — quelquefois, la directrice raconte une histoire édifiante et la fait répéter par les élèves ; d'autrefois, elle montre un tableau qui représente, comme un exemple à imiter, un fait de l'Ecriture qu'elle explique, détaille et d'où elle tire une leçon pratique.

C'est une règle imposée de ne jamais occuper les enfants plus d'une demi-heure à la même matière ; aussi, quittent-ils fréquemment leurs places, se mettent en rang et, marchant avec ensemble, chantent quelques couplets. Ces mélodies et ces marches souvent répétées contribuent à tenir les élèves alertes, à les récréer et à les réjouir, à raviver et à renouveler leur attention.

Vers midi, ils prennent leur repas : une ou deux soupes, selon leur appétit. Les enfants qui en ont le moyen apportent du pain, l'établissement se charge du reste et de la préparation des aliments. Après dîner, grande récréation, exercices aux engins de gymnastique. Un goûter-merenda divise la soirée qui, comme la matinée, se distribue en petites leçons alternées de repos.

Dans les salles d'asile, on reçoit de préférence les enfants des pauvres et des ouvriers et les orphelins, et l'on exige qu'ils soient vaccinés. Un inspecteur de santé les visite avant leur admission et veille ensuite à ce que tout soit tenu selon les règles de la propreté et de l'hygiène.

*Vide : Maguire : Rome, son souverain et ses institutions.*

*La Civiltà cattolica*, années 1866-70.

*L'abbé Postel* : Rome dans sa vie intellectuelle, dans sa vie charitable, dans ses institutions populaires.

*Statistique officielle de 1866* (Archives de la Congrégation des Etudes).

*Cardinal Morichini* : Degli Instituti di Carità per la sussistenza et l'educazione dei Poveri et dei Prigionieri (Roma, 4 nov. 1869).

*Regolamento delle Scuole private elementari.*

*Regolamento dell'Emmo Card. Vicario* 20 gennajo 1866.

*Statuti per la Societa degli Asili d'infanzia della città di Roma*, 25 Febraro 1852.

Rome, 1<sup>er</sup> mai 1902.

(A suivre.) E. F. SINGY, licencié en philosophie.